

TABLE DES ARTICLES.

	Pages.
ART. I <sup>er</sup> . De la division du temps : ce que c'est que le temps vrai et le temps moyen..	1
ART. II. Explication du mécanisme d'une pendule : comment elle mesure le temps..	9
ART. III. Explication du mécanisme de la montre. ....	26
ART. IV. Des causes de la justesse des pendules, du temps qu'elles mesurent; du degré de justesse des pendules. ....	36
ART. V. Des causes des variations des montres; du degré de justesse qu'on peut attendre de ces machines. ....	42
ART. VI. Différence d'une montre qui n'est pas réglée, à celle qui varie : en quoi l'une et l'autre diffèrent de celle qui est réglée..	47

	Pages.
ART. VII. Comment on peut vérifier la justesse d'une montre. ....	50
ART. VIII. Il est nécessaire que chaque personne conduise sa montre, la règle et la remettre à l'heure tous les huit ou dix jours. ....	54
ART. IX. Usage du spiral; comment il faut toucher à l'aiguille de rosette de la montre pour la régler. ....	57
ART. X. De la manière de régler les pendules. ....	64
ART. XI. Comment il faut régler les pendules et les montres, pour le passage du soleil au méridien. ....	69
ART. XII. Manière de tracer des lignes méridiennes propres à régler les pendules et les montres. ....	80
ART. XIII. Des précautions à mettre en	

Pages.

usage pour acquérir de bonnes montres et pendules.....	90
ART. XIV. Des moyens de conserver les montres.....	102
ART. XV, contenant le précis des règles qu'il faut suivre pour conduire et régler les montres et les pendules : les observa- tions qu'il est à propos de faire pour jouir avantageusement de ces machines utiles..	108
Tables d'équations.....	124 à 135
Table qui marque les hauteurs que doivent avoir les <i>styles</i> , pour des longueurs don- nées de lignes méridiennes.....	136
<i>Indication des règles à mettre en usage pour faire servir les montres astronomiques.</i>	
ART. I <sup>er</sup> . Relatif à l'usage ordinaire des mon- tres à temps égal.....	141
ART. II. Indication des observations, cal-	

	Pages.
culs, etc., dont il est indispensable de faire usage, lorsque l'on veut faire servir la montre à la détermination des longitudes, soit à terre ou à la mer.....	157
ART. III. De la construction de l'instrument propre à établir la marche de la montre qui doit déterminer la longitude à terre; des observations et calculs relatifs à cet usage.....	166
ART. IV. Du transport de la montre par terre, dans une chaise ou voiture de poste, lorsqu'elle doit servir à la détermination des longitudes <i>terrestres</i> .....	170
Manière de tracer la ligne méridienne du temps moyen.....	173

FIN DE LA TABLE.